

La UNE



Lundi 2 mars 2026

#élections municipales 2026

GOSIER : Répartition des bureaux de vote

ÉLECTIONS MUNICIPALES
ET COMMUNAUTAIRES
2026

**BUREAUX
9, 17 ET 23**
École Aristide GILLOT
- COCOYER -

**BUREAUX
14 ET 21**
École Turenne THENARD
- GRAND-BOIS -

**BUREAUX
6, 7, 19 ET 24**
École Suzanne ROLLON
- POUCKET -

**BUREAU
8**
École Hildebert PATER
- PORT-BLANC -

**BUREAU 1
ET CENTRAL**
Salle Léopold HÉLÈNE
- MAIRIE -

**BUREAUX
2, 5 ET 16**
École Germaine LANTIN
- BOURG -

**BUREAUX
3, 4 ET 18**
École Saturnin JASOR
- BOURG -

**BUREAUX
12 ET 13**
École Armand LAZARD
- GRANDE RAVINE -

**BUREAUX
15 ET 22**
École Médard MÉRÉ
- PLIANE -

**BUREAUX
10, 11, 20 ET 25**
École Klébert MOINET
- MARE-GAILLARD -

La Ville du Gosier compte 25 bureaux de vote, répartis dans les écoles du territoire.

Le bureau n°1, également centralisateur, est quant à lui, situé à la salle Léopold Hélène de la mairie.

Pour voter, la présentation d'un document officiel d'identité original est obligatoire.

Sont acceptés : CNI, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, permis de chasse, carte du combattant...

Certains électeurs, notamment les nouveaux inscrits et les inscrits d'office, recevront leur carte électorale, actuellement en cours d'acheminement dans les foyers. Elles permettent de connaître son bureau de vote ainsi son numéro d'émargement. Néanmoins, il est possible de voter sans la carte d'électeur.

Consultez la liste complète des documents autorisés sur servicepublic.fr ►

